L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 4 AOUT 1878.

COLLÈGE DE SPRING HILL.

Cette savante institution, dirigée par les Pères Jésuites, vient d'avoir son examen annuel. La distribution des prix, les discours prononcés et les diplômes conférés évoquent autour d'elle toute l'Académie.

La fête a été splendide. On remarquait parmi les assistants Sa Grandeur Mgr Quinlan, évêque de la Mobile, le Père Ryan, le célèbre poète orateur, le juge Semmes, les membres de la presse et les autorités de la Mobile.

"L'ouverture du Domino Noir," exécutée par un orchestre de musiciens du collége et de quelques amateurs de Mobile, sous la direction du Père Hofmind, annonce que la *Polonaise*, de Weber, et une *Symphonie*, de Beethoven, vont être fort agréables.

Le degré de maître-ès-arts (A. M.) a été conféré à MM. Henry Hinchfield, M. D. et Charles Joseph Theard, A. B.

Ce dernier, qui est le fils cadet de notre collaborateur, l'Hon. F. E. Théard, a prononcé à cette occasion un magnifique discours, dont le sujet était "l'Amiral Raphaël Semmes." Le choix du sujet était heureux, devant un public alabamien. Le jeune orateur a été souvent applaudi. Un fragment de l'amiral a fait redemander le manuscrit; mais nous avons pouvoir annoncer que les amateurs de littérature et d'éloquence anglaise trouveront très-probe bientôt le discours de M. Théard dans le *Morning Star* ou le *Democrat* de dimanche (dimanche).

Le degré de bachelier ès-arts (A. B.) a été conféré à MM. J. Rives, Etienne Marion, Alcédée Tête, Henry Hurst et Walter Robinson.

Ce dernier a lu un essai sur "Pierre-le-Grand, czar de Russie." C'est une composition qui se distingue tout le rapport du style et de l'élégance des pensées.

Parmi les élèves qui ont obtenu le plus de prix, nous remarquons les noms de presque toutes nos familles créoles; mais il lisse en serait trop longues à publier. Nous nous bornerons donc à donner ceux les noms qui ont obtenu les prix d'excellence ou qui se sont distingués par leur bonne conduite.

Prix d'excellence: F. Brand, J. Thibaut, R. Walker; N. Thibaut, E. Dumont, F. Schreck, C. Cunningham, M. de Cardenas, M. Cervantès, C. Jahn.

Bonne conduite: F. Puron et G. Fortier.

Somme toute, l'examen de cette année fait honneur au collége de Spring Hill, qui est, indubitablement, l'une des meilleures institutions du Sud.

(*Propagateur Catholique.*)

ALLEMAGNE—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 12 juillet publie une lettre de l'Impératrice Augusta invitant les associations de secours des femmes allemandes qui fonctionnent sous les auspices de la Croix-rouge à consacrer une partie de leur activité à l'amélioration morale de la société:

L'émotion profonde qui s'est emparée de la nation allemande nous impose, dit l'impératrice, le devoir de cultiver, avec tout le soin qui dépend aux dangers de la situation, le terrain qui nous est assigné, c'est-à-dire la famille, l'éducation, la vie domestique, l'exercice de la bienfaisance dans tous les cercles de la nation. En dehors de tous antagonismes, de toutes les divergences de sentiments qui peuvent nous diviser, notre mission commune est de développer la crainte de Dieu, de fortifier les bases morales, de prêter aide à ceux qui souffrent.

—On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* qu'un certain nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs députés de Nobiling qui portaient le nom de coupable, viennent d'adresser à l'empereur d'Allemagne une pétition demandant qu'il leur permette de changer de nom.

Le *Daily Telegraph* de Londres exprime l'espoir que la vive intelligence des hommes d'Etat et des journalistes français ne se méprendra pas longtemps sur le véritable caractère de l'occupation de Chypre par l'Angleterre:

Obligé d'observer elle-même une politique passive, la France ne saurait méconnaître les nécessités urgentes qui obligeaient l'Angleterre à agir, pour garantir sa sécurité future. L'occupation conditionnelle de Chypre est, en réalité, un acte politique qui est l'origine de vif désir de l'Angleterre de défendre ses intérêts en ménageant ceux de la France, et de maintenir entre les deux nations cette amitié et cette sympathie chaleureuses dont le prince de Galles s'est fait récemment lui-même le fidèle interprète.

La nation, française particulièrement aux avantages commerciaux qui résulteront de l'accroissement de l'influence anglaise dans le Levant, et le respect que l'Angleterre manifeste pour l'influence française viendra s'ajouter au crédit que les représentants de la France ont acquis à Berlin. Le bon sens des Français ne saurait manquer de reconnaître que la conduite de l'Angleterre n'a pas été, même que celle de la France, dictée par des circonstances imprévues.

—Sait-on que l'Angleterre, en s'emparant de Chypre, vient de réaliser un rêve de Lamartine? Rien n'est plus vrai cependant. On lit dans le *Fopage en Orient*:

Chypre, 31 août 1832.

Ce pays, qu'on m'avait vanté comme une oasis des îles de la Méditerranée, ressemble entièrement à toutes les îles pelées, ternes, nues de l'Archipel; c'est la carcasse d'une de ces îles dont les plantées où l'antiquité avait placé la scène de ses cultes les plus poétiques; il est vrai que, pressé d'arriver en Asie, je n'ai visité que de l'œil les scènes éloignées et pittoresques dont cette île est, dit-on, peuplée.

L'île est fertile dans toutes ses parties: oranges, olives, raisins, figues, légumes, coton, tout y réussit, même la canne à sucre. Cette terre de prospérités, ce beau royaume pour un chevalier des croisades ou pour un compagnon de Bonaparte, nourrissait autrefois jusqu'à deux millions d'hommes; il n'y reste que trente mille habitants grecs et quelques Turcs.

Rien ne serait plus aisé que de s'emparer de cette souveraineté: un vaisseau y réussirait sans peine avec une poignée de soldats et quelques millions de piastres; cela vaudrait la peine, s'il y avait chance de la conserver; mais l'Europe, qui a tant besoin de colonies, s'oppose à ce qu'on lui en fasse; la jalousie des puissances viendrait au secours des Turcs, séparait la discorde dans la nouvelle conquête, et le conquérant aurait la sort du roi Théodore.—Quel dommage! c'est un beau rêve, et huit jours le changeraient en réalité.

—Le correspondant de Berlin du *Daily News* enregistre un bruit d'après lequel l'Allemagne recevrait l'île d'Héligoland comme compensation de l'acquiescement de M. de Bismark à l'annexion de l'île de Chypre par l'Angleterre.

On s'occupe sans cesse, dit un journal de Paris, d'améliorer le sort des colporteurs et des néophytes. Il existe même une société pour la propagation du dorophora, et on a le plus profond dédain pour les infortunes humaines les plus touchantes et les plus immérécées.

Nous pourrions citer une localité près de Paris, où un homme qui a reçu une certaine éducation n'a pas d'autre moyen d'existence que de servir d'épouvantail aux oiseaux!

Ce n'est ni le vice ni la paresse qui l'ont conduit là. Il a eu il y a quelques années un accident qui lui a fait perdre certaine manière insertion, et il est devenu impropre aux travaux manuels. Voilà tout.

Il rend de grands services dans le pays, car il protège les arbres et les semences bien mieux que les manœuvres et les sommeils, qui sauvent le moineau plutôt qu'ils ne les dégagent. Mais on paye peu, est peu payé, car il faut que sa nourriture quotidienne coûte moins cher que ce que pourraient piocher les autres, autrement, il n'y aurait pas de bénéfice à l'employer.

Ajoutons qu'il vit dans un isolement affreux. Il ne peut pas trouver de femme, car il est obligé, par sa profession, de porter des accoutrements ridicules; de plus, il ailleurs aucune jeune fille ne voudrait prendre pour mari l'épouvantail aux oiseaux. Rien même, on a récemment vu, lui le rayer des listes électorales, opération exerçant une profession innovable.

Horrible, n'est-ce pas.

Voici la recette d'un rafraîchissement délicieux que l'on peut offrir aux plus fins gourmets.

Vous préparez un sirop de sucre, que vous mettez à refroidir sur de la glace. Vous prenez dans un vase de cristal de cerises, groseilles ou framboises fraîches; vous pressez le jus au tamis, et vous le mêlez à votre sirop.

Quand la saison des fruits sera passée, on se sert de fitrous et d'ananas, que l'on prépare de la même façon. Cette boisson glacée est bien préférable à tous les drogs cuits que l'on trouve chez les confiseurs.

Le deuil national pour la mort de Victor-Emmanuel a cessé le 10 juillet. Les drapeaux ne seront plus voilés de crêpe funèbre. Le prince a quitté sa robe noire.

LE DRAME DE PLAISANCE.

CINQ VICTIMES.

On n'a pas perdu le souvenir de cet horrible massacre de Plaisance, dans la Gascogne, où le juge de paix Dulin, M. Phinès et un propriétaire nommé Courtade, M. Dulin, pouvaient la vie. Courtade, l'auteur de ce massacre, a comparu devant la cour d'assises de Gers. Courtade est âgé de 46 ans. Il habitait Plaisance, près de Mirande, où il occupait comme locataire la partie antérieure d'une maison donnant sur les allées dont M. Dulin, propriétaire, habitait l'autre partie.

A la suite de difficultés avec son propriétaire, Courtade avait été condamné par le juge de paix à payer les termes arriérés, il avait reçu congé, lorsqu'il insensa à son propriétaire un procès à la suite duquel le juge de paix, accompagné de l'huissier Burgan et de Lasserre, son greffier, se décida à visiter l'habitation pour faire une expertise.

Courtade, fort calme en apparence, mais la femme Dulin, exposait ses griefs, se déclarant prêt à payer, mais réclamant la jouissance de la grange et du puits. Sur une observation de Dulin, il dit: "Je vais chercher l'arrangement", et entre dans son habitation, puis en ressortit presque immédiatement armé de deux fusils et d'un revolver: "Nous sommes sur le champ de bataille, il faut périr ici; ces deux-là sont pour vous, dit-il, en montrant les fusils, et celui-là pour moi." Ce disant il se plaçait le revolver sous le menton.

A ce moment, comme le juge de paix lui mettant la main sur l'épaule lui disait: "Voyons, vous n'êtes pas un enfant, posez ces armes," Courtade remit sans mot dire la copie du jugement à Burgan, plaça un des fusils sous son bras, abattit l'autre dans ses deux mains et tira à bout portant sur Dulin et le juge de paix, qui tombèrent foudroyés. Saisissant alors son second fusil, il fit feu sur Burgan, qui tomba le bras brisé à la naissance de l'épaule. Il atteint au côté Lasserre qui fuyait et il acheva d'un coup de revolver Burgan, agonisant et qui heureusement grâce. Cherchant alors des yeux un quatrième victime, il l'aperçoit qui lentement de se désarmer derrière un des arbres de la route. Il rentre un moment, court ensuite vers Lasserre: "Tu te caches, coquin," lui dit-il, et il lui tire de chaque côté de l'arbre deux coups de revolver. Il lève alors son bras armé en s'écriant: "Vous êtes morts, reposez en paix. J'en tiens un pour moi." Puis il se dirige d'un pas tranquille vers la porte de la maison habitée par les enfants Dulin. La malheureuse veuve l'aperçoit et se précipite vers la porte qu'elle ferme à clef. Courtade la rassure du geste et continue à s'approcher: "Je ne veux pas te tuer," dit-il.

En même temps, appuyant son fusil contre la croisée, il fait feu et atteint sa victime à la hanche gauche; elle tombe avec son petit enfant qu'elle tenait dans ses bras et dont la robe est percée par des plombs.

Courtade fait le tour de la maison en cherchant une issue pour y pénétrer; mais trouvant tout fermé, il retourne à la croisée où se trouvait la victime; il l'examine, et comme elle se garde bien de bouger, il la croit morte et dit: "Bon, ton, tu ne ton compte, maintenant je vais me faire la mien." Pendant toute cette horrible scène, dit la femme Dulin, Courtade a conservé le sang-froid le plus complet et il accompagnait des mêmes paroles la chute de chacune de ses victimes. Elle croit qu'il l'avait épargnée de façon à tuer en même temps l'enfant et la mère.

Courtade, ayant assouvi sa vengeance, rentre dans sa chambre. Bientôt on aperçoit sa fenêtre, puis une dernière détonation se fait entendre et les gendarmes, accompagnés du nommé Dubésies (Antoine), enfoncent les portes et le trouvent décédé: il s'était fait sauter une partie de la tête à l'aide d'un fusil dont la sous-garde était arrachée, ce qui lui avait permis d'en faire jouer la détente avec le pied.

Le juge de paix et Dulin étaient morts instantanément. Burgan avait été foudroyé par le coup de revolver, alors qu'il demandait grâce. Lasserre, renversé par des voisins, agonisait un quart d'heure après ses blessures, mais sans rien prononcer que quelques mots entrecoupés. Quant à la femme Dulin, sauvée par sa présence d'esprit, elle est actuellement guérie et peut aujourd'hui faire connaître les détails de cette épouvantable scène, dont elle a été la triste témoin et victimes, et dans laquelle son petit enfant a presque miraculeusement échappé à la mort.

Courtade, ajoute l'accusation, est d'une violence extrême; il ne supporte pas la contradiction.

Tout enfant, il était déjà redouté par ses camarades; soldat, il n'est jamais sorti avec la vue du sang ce avec les excès de violence et de carnage. Rentré du service, il se vit bientôt chassé du château Lascazères, où il était garde-chasse. Rentré à Plaisance, il mène une vie de fainéantise et de désordres, perdu de dettes, il souffre dans son orgueil, qui est extrême. Evité par ses concitoyens que sa violence effraie, son humeur farouche s'accroit encore dans la solitude qui se fait autour de lui, et il s'en prend à tout le monde d'une situation qu'il ne doit imputer qu'à lui-même; des menaces de mort s'échappent sans cesse de sa bouche; il ne parle que de tuer, et l'arsenal qu'il a rassemblé chez lui, qu'il fourbit et nettoie sans cesse, ajoute encore à la terreur qu'il inspire.

Brouillé avec sa mère, qui lui reprochait le dérèglement de ses mœurs, il la menace de mort, et un jour la trouve en joue, déclarant qu'il va la tuer et la jeter dans le puits près duquel il l'a rencontrée. Il est d'une violence si grande, qu'à la chasse, lorsqu'il manque une pièce de gibier, il tire de son second coup sur un arbre ou bien assomme son chien.

L'accusé porte les traces de la blessure qu'il s'est faite; il a le nez affreusement fendu.

Courtade s'exprime, par suite de ses blessures, avec la plus grande difficulté et souvent d'une façon inintelligible. Aussi M. le procureur général demande-t-il à la cour de nommer un interprète pour traduire les réponses de l'accusé.

Courtade a été condamné à mort.

Un drame terrible s'est passé au château de Grigny, petite commune des environs de Lyon—Le château est habité par Mme Revol mère qui, déjà d'un certain âge, épouse le peintre Lyonnais Grosbon. Ce mariage, contracté en Suisse, n'avait pas été reconnu en France.

Près d'eux vivait le fils de Mme Revol, âgé de trente-cinq ans.

Dans l'après-midi, Grosbon, accompagné de deux personnes étrangères, descendit dans le jardin pour cueillir des fruits. Alphonse Revol parut un instant après, armé, dit-il, d'un fusil pour, disait-il, tuer des hirondelles. Bientôt on entendit une détonation, et le coup fatal partit, la balle tua raide Grosbon.

Les personnes présentes voulurent désarmer Revol, qui opposa une vive résistance, mais on y parvint cependant. La justice informée se présenta sur les lieux. Alphonse Revol, interrogé, répondit que c'était un accident.

Quand on lui demanda pourquoi il avait résisté lorsqu'on avait voulu le désarmer, il répondit qu'il voulait garder son arme pour se suicider. On a laissé Revol sous la surveillance de la gendarmerie; le parquet s'occupera de l'instruction doit être faite.

Ce drame a produit une grande émotion, la famille Revol étant fort connue dans la localité. La belle-mère du fils Revol, veuve de M. de Bouteiller, maire de Grigny, est actuellement enfermée comme folle, dans une maison de santé.

—Le *Petit Moniteur* raconte que M. Jules Verne vient de faire en Marne une excursion des plus intéressantes. Il s'est livré, aux environs de Tétuan, à une chasse au sanglier, en compagnie du ministre de France et de son chancelier et du ministre d'Italie.

Le pacha de Tétuan est allé à leur rencontre; la garnison était sous les armes, et, sur la place d'Espagne, on a offert aux visiteurs le spectacle d'une fantasia avec plus de quatre cents cavaliers. Après s'être reposés deux jours, les touristes se sont rendus dans les environs pour la chasse au sanglier.

C'est au retour de cette expédition que M. Jules Verne a traversé Marseille avec son frère, et MM. Raoul Duval et Hetzel fils, qui font actuellement partie de l'Afrique.

—Un village de

—Qu'est-ce que vaut la fortune de M. Thiers? interrogeait madame Cornemin?

—Ce, madame Cornemin, c'est une pauvre de bon pauvre sou fille!

—Ah! c'est dommage! Vous voulez donner la rondelle acquiquoi?

—Dans le château Saint-Aladin, un vieillard, fort décrépit du reste, se disait tout tendrement, au faisait payer à beaux par-bas serviteurs en Phemperor du 14 juillet, sous prétexte qu'il avait été jadis prisonnier de la Bastille.

Où calculait.

1878, 1789... il avait cent ans alors... Oh! les horreurs de l'ancien régime!

On lui demande avec intérêt:

—Combien de temps avez-vous été enfermé dans ces cachots?

Le bon vieillard, d'une voix affectueuse: Trente ans!

Et tout le monde répétait avec une indignation naïve:

—C'est affreux à penser! A Paris de même fine, avoir déjà passé trente ans pour les voyeux!

L. S. L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

POUR

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 13 AOUT 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 13 AOUT 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $2 Chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ..... $30,000, est $30,000
1 Lot de ..... 10,000, " 10,000
1 Lot de ..... 5,000, " 5,000
1 Lot de ..... 2,500, " 2,500
5 Lots de ..... 1,000, " 5,000
20 Lots de ..... 500, " 10,000
200 Lots de ..... 100, " 20,000
200 Lots de ..... 50, " 10,000
1,000 Lots de ..... 20, " 20,000
1,000 Lots de ..... 10, " 10,000

PRIX APPROXIMATION:

[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro
[illegible] pour le numéro

Approximation 9,000
Approximation 2,500
Approximation 900
Approximation 600
Approximation 300
Approximation 200
Approximation 100

Total des lots approximatifs à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au Bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

—Adresser—

Box Orleans Post Office.

Toutes les lettres devront être adressées par des ordres sur la poste de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous que le Grand Tirage de

13 AOUT 1878.

AURA LIEU LE

—SOIR—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toute les villes, comtés, villes et villages de l'Union.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de grosse ville et Epicerie le vendent à la Ville-Ordinaire.

Liquor—1 an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
No. 112 rue du Canal.

D. URQUHART, Pres. [illegible]
HENRY A. ADAMS, 1er Vice-Président.
CHAS. A. CLARKE, 2nd [illegible]
CHAS. J. LEIDE, 3ème [illegible]
CHAS. KLEBERG, Trésorier.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams, [illegible]
H. C. Allen, [illegible]
C. F. Lemle, [illegible]
J. Augustin, [illegible]
A. Legendre, [illegible]
[illegible]
30 juin—1 an

Bureau de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante:

PRESIDENT ..... M. MELLINGER.
1er P'RAGNI ..... A. WAHN.
2e POPOVICH ..... F. AUFMKOLK
3e SALOU ..... WM. LOGAN
M. ARANCAL ..... H. SEBERDER.
D. HUGHES ..... J. SAMBOLA
A. D. FINLAY ..... A. HABER.
PEDRO L. SUGG ..... M. MULLER.
F. JAUFROID ..... GEO. ELLIS.
J. SANCHO ..... J. H. MENGE
T. THORMAEHLEN. ..... M. MANN
F. E. SARRAZIN. ..... A. REQUES.

H. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragat a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. Schneidau, [illegible]

P. M. SCHNEIDAU,
28 juil—1f Secrétaire.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

NUMÉRO, No. 72 RUE CARON-DELET.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes encaissées dans l'année expirée le 30 juin 1878:

Sur risques de feu $45,624 44
Sur risques de rivière 6,776 07
Sur risques de mer ..... 6,975 24—$60,375 75

Moins—Primes non acquises $15,645 97
Moins—Primes non [illegible] ..... 1,640 98—$17,486 95

Montant net des primes reçues $42,888 80
Plus—Primes non-échues de 1877.. 10,660 54

$53,979 29

Pertes—payées dans la même pé[illegible]

Sur risques de feu $3,041 10
Sur risques de rivière 1,156 97
Sur risques de mer 3,569 35
Sur [illegible] (privée) 7,617 17
Commissions 3,614 19
Salaires 2,177 36
Loyer 1,200 00
Impressions et annonces 269 00
Dépenses des commissaires 1,203 05
Dépenses, etc., même la [illegible]
[illegible] ..... 2,651 28—$30,048 91

Balance net $23,930 38

Actif de la Compagnie est comme suit

Primes en voie de recouvrement ..... $ 9,504 55
Billets à ordre et autres notes 26,026 40
Propriétés locales 13,127 50
Prêts garantis 9,316 01
Prêts sur hypothèque 11,742 91
Stocks et bonds 3,812 50
Meubles et installations de bureau ... 3,150 49
En caisse 10,996 81

Total de l'actif $127,475 01

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1878.

JNO. HINDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de 10 p. cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE, et de payer un Dividende de Cinq pour cent, à TOUS les assurés sur leurs primes particulières, sur [illegible] déjà reçus par eux, à partir du 5 août 1878.

P. M. SCHNEIDAU,
14juillet—1m Secrétaire.

FOURNEAU

ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie et a été présenté au public en déclarant qu'il est l'égal de tout autre fourneau connu actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie à cet effet. Le consulat l'offre, en outre, A VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,
Pharmacien, pourvu de tuyaux de gaz et de meubles chinois à vapeur, fournaeaux de cuisine, et pompes.

99 ..... rue Baronne 99
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

BOIS! BOIS

De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA REGNE DE HONEY ISLAND, J. F. Fraser" et "Josephine," ainsi que des barges et en détail.

CHANTIERS DU BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 275 rue Bourbon, près du Pont Magnolia en dessous Esplanade, en cette ville. Commandes reçues par [illegible] Carondelet et Bureau No 1 rue Marais, au Vieux Marché. Bureau principal, rue de la Concorde, No 158. S'adresser par la poste, Lock Box 1066.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde, $5 50
Bois de frêne, [illegible] de $ 50
Bois de cèdre mêlé de [illegible] de 6 00
Remorquage libéral fait aux marchands. Prêts sont garantie. Tout le monde sera satisfait.
19 déc—1f

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des matériaux de Bordeaux et de la meilleure manière, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes grandeurs pour hommes, femmes et enfants. Satisfaction garantie ou argent remis. Seuls ouvriers employés dans les ateliers.

17 nov 77—1 an Fred

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

[illegible] RUE CONTI ..... [illegible]

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus puissant qui ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients purement vegétaux et amers qui, lorsqu'on fait usage modéré, ne font qu'exciter l'appétit et non pas [illegible] comme font les autres stimulants; c'est aussi un [illegible] supérieur pour toutes les personnes affaiblies de notre époque. Le propriétaire possède l'appui de son adhésion et les certificats de la [illegible] Médecine de la Louisiane. Il guérit en quelques jours les fièvres en général, et surtout dangereuses; il combat aussi la dyspepsie, la [illegible] et la constipation. Il est recommandé par [illegible] médicamentale, et les affections du foie. Il est efficace dans les maladies de la vessie, et [illegible] le besoin de voiles. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement [illegible] de système. C'est un bonne [illegible] pour [illegible] Femmes et les Enfants. Il est [illegible] par [illegible] et est [illegible] [illegible] l'usage des [illegible]

BITTERS MALAKOFF

Sont [illegible] renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le nom [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] A. W.

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE SEUL DESSIN QUI SOIT LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de grosse ville et Epicerie le vendent à la Ville-Ordinaire.

Liquor—1 an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
No. 112 rue du Canal.

D. URQUHART, Pres. [illegible]
HENRY A. ADAMS, 1er Vice-Président.
CHAS. A. CLARKE, 2nd [illegible]
CHAS. J. LEIDE, 3ème [illegible]
CHAS. KLEBERG, Trésorier.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams, [illegible]
H. C. Allen, [illegible]
C. F. Lemle, [illegible]
J. Augustin, [illegible]
A. Legendre, [illegible]
[illegible]
30 juin—1 an

PROCURATIONS. PASSEPORTS.

E. A. PEYROUX

NOTAIRE

Bureau de la Bourse 52

Entre Courtiers Bienville,

Le chargé de prendre les passeports avec empressement, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul.

27oct—1an

M. CASSIDY, J. F. HOGAN,

H. CASSIDY & CO.

(Etablie établie en 1836.)

Au No 96 de la rue du Canal.

Nlle-Orléans.

Veillera et agissera pour la vente de denrées en coton, [illegible] de grains et en détail, de—

Meubles variés et [illegible], à raies, pour toutes [illegible]

—Emplacements, &c.—

Toutes Propriété, Conservateurs de wagons, Dépôts [illegible] d'engrais, toutes couleurs, aux prix de [illegible]

Avec la meilleure [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]